

De : ALAUZET, Eric

Envoyé : lundi 7 janvier 2019 09:24

À : xxxxx

Objet : Re: Bonjour, Monsieur le Député,

Bonjour Madame,

Je trouve cela insensé. On peut ne pas être d'accord avec une politique menée, et même être en désaccord profond, mais il faut respecter les institutions qui constituent les bases de notre démocratie. Des dispositions existent d'ailleurs dans notre Constitution, comme la motion de censure. A cet égard, j'observe qu'une éventuelle majorité de contre ne fait pas un projet quand on connaît les différences qui séparent les oppositions.

A titre d'exemple, en Allemagne, pour qu'un Gouvernement soit renversé par une motion de censure, il faut que les oppositions proposent un premier ministre en commun. Je souhaiterais connaître le premier ministre qui pourrait représenter à la fois RN, France insoumise, LR et PS...?

Il en va de même pour la légitimité du président: il a été élu démocratiquement. Rien ne viendrait justifier sa destitution. Vous noterez que ce type de proposition émane souvent de personnes qui échouent à convaincre nos concitoyens lorsqu'elles se présentent aux élections. Ainsi, M Asselineau, candidat aux élections présidentielles, a obtenu 1.20% des suffrages exprimés, soit 0.93% des électeurs inscrits.

Les citoyens doivent se servir des élections et pas de moyens détournés.

Bien à vous,

Eric Alauzet